

Image not found or type unknown



Punaises de lit : qui doit payer les frais ?

Par **Maud23**, le 11/10/2022 à 13:25

Bonjour,

Après 6 mois dans ma nouvelle maison, j'ai découvert des punaises de lit dans ma chambre...
J'ai été piquée de nombreuses fois.

Mes propriétaires sont-ils tenus de payer les frais d'éradication ou peuvent-ils refuser ?

Merci par avance.

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le 11/10/2022 à 13:43

Bonjour,

apparemment, ce serait plutôt au propriétaire d'assumer financièrement la désinfection mais
la réponse à votre question n'est pas des plus claires et limpides :

<https://www.leparisien.fr/immobilier/punaises-de-lit-qui-doit-payer-la-desinfestation-15-01-2021-8419236.php>

<https://www.smartloc.fr/blog/punaise-de-lit-locataire/>

Par **yapasdequoi**, le 11/10/2022 à 13:45

Bonjour,

Sauf si vous pouvez prouver que les punaises étaient présentes à votre arrivée, la désinsectisation est à votre charge et fait partie de l'entretien du logement.

Par **Maud23**, le **11/10/2022** à **14:19**

Merci pour vos réponses.

C'est noté, je vais lire ces liens très intéressants.

Ne pouvant rien prouver malheureusement, je vais tenter une approche diplomate et ne chercherai pas la confrontation.

La situation est déjà très complexe en elle-même.

Je croyais que c'était dans tous les cas aux propriétaires de payer, vous m'avez beaucoup aidée. Merci encore.

Cordialement.